



# Règlement Trail Enfants de Biot

## Dimanche 15 MAI 2022

### Article 1 - Introduction

En partenariat avec l'école de trail d'Antibes, l'organisateur Trail Pour Tous propose cette année un trail enfant composé de 4 courses selon les catégories d'âges. Les parcours sont 100 % sur chemins naturels avec des passages à découvert, en pleine forêt, près de la rivière, avec quelques passages un peu caillouteux selon la catégorie d'âges.

### Article 2 - Les Courses

Les parcours sont mesurés selon les normes en vigueur et sont conformes au règlement fédéral des courses sur route et cross (FFA). Détails des courses proposées :

Les courses ne seront pas chronométrées.

Pour les 7-8-9 ans : 600 m et 20 m de dénivelé, chemin large, petit sentier, très peu caillouteux.

Pour les 10-11 ans : 1 km et 35 m de dénivelé. Chemin larges, petits sentiers, deux passages un peu caillouteux.

Pour les 12-13 ans : 2 km et 60 m de dénivelé. Chemin larges, petits sentiers, deux passages un peu caillouteux.

Pour les 14-15 ans : 3 km et 90 m de dénivelé. Chemin larges, petits sentiers, quelques passages un peu caillouteux.

Toutes les zones considérées un peu caillouteuses, délicates seront signalées aux enfants par des panneaux, des rubalises, et sous surveillance de bénévoles.

-Les enfants doivent obligatoirement être bien chaussés avec des chaussures de trail ou de sport en très bon état.

-Le classement se fera selon l'ordre d'arrivée des participants.

-Aucun chemin ne pourra être coupés, les parents ne doivent à aucun moment aider les enfants durant la course (sauf s'il se blesse ou est dans l'incapacité de finir la course, il sera dans ce cas là aidé mais disqualifié) aucune tricherie ne sera acceptée sous peine de disqualification.

-Chaque enfant doit faire preuve de vigilance lorsqu'il double un participant, lorsque des parties caillouteuses sont signalées, il doit venir en aide à un participant en grande difficulté, malade ou blessé.

-L'accueil des participants se fera **de 8h à 8h45** sur le parking du campus universitaire.

-Un échauffement sera pris en main à **15 min** avant le départ.

-Le départ sera donné à **9 h** Selon le nombre d'enfants par catégories des départs différés de 10 minutes seront mis en place.

### Article 3 - Accessibilités aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, selon le tableau des catégories :

TABLEAU DES COURSES (selon réglementations FFA)

Baby trail	de 5 à 6 ans	Année de naissance	Animations *	Soit -Cerif médical -licences ffa ou ffrithlon ou fsgt course à pied ou questionnaire santé + accord parentale
École de trail U10	7-8-9 ans	2013_14_15	600 m 20 m de dénivelé	
Poussins U12	10-11 ans	2011_12	1 km 35 m de dénivelé	
Benjamins U14	12-13 ans	2009-10	2 km 60 m de dénivelé	
Minimes U16	14-15 ans	2007_08	3 km 90 m de dénivelé	

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

Toutefois, la participation à ces épreuves est soumise à la fourniture préalable d'un certificat médical ou copie de votre licence sportive en cours de validité.

La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir délivré(e) par la ffa, licence fftriathlon, fsgt course à pied.
- soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical mentionnant la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- Soit un questionnaire santé rempli par le parent et l'enfant obligatoirement.
- Pour les participants mineurs, une autorisation parentale sera à donner à l'organisateur lors de la remise des dossards. En cas de non présentation de ces documents le dossard ne sera ni délivré ni remboursé.

## Article 4 - Inscriptions

Toute inscription est personnelle. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Aucun échange de dossards ne seront pas acceptés.

Le concurrent pourra être remboursé d'un montant correspondant à 50% du montant de son inscription (hors frais de dossier d'inscription); pour unique raison médicale et sur présentation d'un certificat médical jusqu'au Lundi précédent l'épreuve à 00h.

## Article 5 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le **Samedi 14 MAI à Biot (Complexe Operto) de 14h à 18h** et uniquement sur présentation du certificat médicale / licence / autorisation parentale et pièce d'identité. Et sur place le jour J de **8h à 8h45h** au parking du Campus Universitaire avec présentation des même documents.

## Article 6 - Remise des prix

La présence du concurrent primé est obligatoire. À défaut, aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par le concurrent absent.

Catégories récompensées (Homme et Femme) :

- 7-8-9 ans ; 3 premiers garçons et filles
- 10-11 ans ;3 premiers garçons et filles
- 12-13 ans ;3 premiers garçons et filles
- 14-15 ans ;3 premiers garçons et filles

## Article 7 – Assurances

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des concurrents.

Individuelle accident: L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

## Article 8 - Structure médicale et secours

La couverture sanitaire de l'épreuve sera assurée par une association de secours agréée par la Préfecture des Alpes-Maritimes, **notamment au travers de postes de secours situés tous le long du parcours**. Les services de santé peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale. Son dossard lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

## Article 9 - Dispositif de droit à l'image et CNIL

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images animées (audiovisuelles) ou fixes (photos) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur en ce compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée. Le participant déclare reconnaître et accepter que l'organisateur soit en droit de procéder à l'enregistrement de ces images fixes et animées (photos et vidéos) et en accepte l'exploitation.

CNIL : Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fins par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le

concernant, conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978.

## Article 10 - Annulation en cas de force majeure

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempérie ou intempérie avérée, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption.



ECOLE DE TRAIL ANTIBES – 2021/2022

### QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une Fille  ou un Garçon  quel est ton âge ? Ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sports ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ?		
Que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire compléter par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du		

cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour le poids de votre enfant ? (ne sera pas pris en compte)		
Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin (à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans ?		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)  
représentant légal de  
l'enfant)

le participant mineur (Nom et prénom de

atteste que mon enfant et moi-même avons répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 7 mai 2021.

Fait A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 202 \_\_\_\_\_ Signature

Les informations recueillies par l'organisateur ont pour finalité l'inscription à l'épreuve trail enfants. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées sont conservées uniquement par l'organisation. Les données sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'école de trail : [activsportsa@gmail.com](mailto:activsportsa@gmail.com) ou l'association Trail pour Tous. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Questionnaire de Santé publié par l'arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

Demeurant .....

Agissant en qualité de père mère tuteur

Autorise ma fille / mon fils (rayer la mention inexacte) mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom: ..... Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../.....

A participer à la course .....

qui se déroulera le ...../...../.....

Fait à : .....

Le : ..... /..... / .....

Signature du Responsable Légal